



COMMUNE DE MONTENESCOURT

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON D'AVESNES LE COMTE

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montenescourt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Freddy BALAVOINE, Maire, suite à la convocation en date du 09 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Etaient présents : MM BALAVOINE Freddy, VICTOR Claudine, LHERBIER Raymond, DOUDOUX Philippe, MERVILLE Freddy, DAVID Eddie, FACON Laurent

Absents excusés : Mme LETOCART Sophie

VICTOR Claudine est élue secrétaire.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR FLAMENT GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2122-7 et suivants**,
Vu la démission de Monsieur FLAMENT Gauthier, 2^{ème} adjoint au Maire, pour des raisons personnelles, acceptée par le Préfet en date du 26 septembre 2025,
Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'adjoint démissionnaire,

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 7

À l'issue du scrutin : Monsieur Raymond LHERBIER est proclamé élu en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2024 au maire en date du 23 juillet 2025,

Les membres du Conseil municipal :

Approuve le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LES DEVIS FENETRES POUR LA SALLE DES FETES

Mme Victor informe le Conseil municipal avoir contacté trois entreprises afin d'obtenir des devis pour le remplacement des fenêtres du bâtiment communal. L'entreprise Sueur n'a pas donné suite à la demande.

Les deux devis reçus sont les suivants :

- Entreprise Delporte : devis mis à jour à 16 700,96 € TTC,
- Entreprise Portail du Ternois : devis à 16 762,80 € TTC.

La différence entre les deux propositions réside notamment dans le devis de l'entreprise Delporte, qui prévoit un renfort supplémentaire de la poutre ainsi qu'un habillage en aluminium.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Delporte pour un montant de 16 700,96 € TTC.

MENU REPAS DES AINES

Le repas des aînés se déroulera le 30 novembre 2025. La boucherie Dauchy, dont le responsable réside sur la commune, assurera la préparation du repas. Le menu a été retenu au prix de 22,90 € HT par personne, il comprend :

- En entrée une coquille de saumon
- En plat une ballotine de volaille sauce forestière, trio de purée et tomate provençale
- En dessert un fruitier

Il restera à prendre en charge l'achat des boissons et du fromage, ainsi qu'à trouver des serveuses pour le bon déroulement du repas.

Questions diverses :

☐ **Affaire de voisinage – nuisances liées aux rats :**

Un conciliateur de justice a été contacté afin d'intervenir dans une affaire de voisinage concernant la présence de rats.

☐ **Église – entretien et réparations :**

L'entreprise Magniez est intervenue pour la réparation d'une fuite d'eau au niveau de la toiture de l'église. Une ardoise cassée a été remplacée à cette occasion.

Un devis pour le nettoyage des gouttières a également été demandé. Le montant du devis s'élève à 136 € TTC.

☐ **Activité de judo :**

Une convention a été établie jusqu'au 3 juillet 2026.

Il sera demandé une aide financière à la commune d'Habarcq, où les cours de judo se déroulent habituellement.

☐ **Vidéoprotection :**

Une réunion d'information sur la vidéoprotection se tiendra à Magnicourt-en-Comté avec la société Lease Protect le 23 octobre 2025 à 11h00.

Mme Victor y participera au nom de la commune.

Fait à Montenescourt, le 20 octobre 2025



Le Maire,
Freddy BALAVOINE